

Compte-rendu du CTA du 31 mai 2017

Le recteur n'a eu qu'une réunion avec Blanquer jusqu'à présent. Les grandes orientations ont été présentées par le ministre mais il n'y a pour l'instant aucun arrêté et il reste des incertitudes sur certains points. Le recteur sera à Paris de samedi à mardi pour en savoir plus.

De nombreuses déclarations liminaires ont évoqué la question des agressions subies par des enseignants. Certains cas ont été découverts par le recteur lors du CTA car les chefs d'établissement ne les ont pas fait remonter.

Le PV du 23 février et celui du 5 avril ont été approuvés.

Point sur la carte scolaire du Premier degré :

- Création d'une classe passerelle à l'école Robert-Debré (St-Louis) plutôt qu'à l'école Roland-Garros. 13 familles préinscrites à ce jour pour 15 à 20 places proposées.

- Pour les ASH :

1 ETP à la clinique des Flamboyants (il ne coûte que 0,5 ETP)

4 personnes CPC ou faisant fonction CPC. Le poste provisoire créé l'année dernière est consolidé cette année.

La décharge de directeur de l'école Laurent-Vergès n'a plus lieu d'être car la personne qui en bénéficiait est mutée. Cela permet la récupération de 0,5 ETP.

Selon l'UNSA, la décharge semblait avoir été reconnue nécessaire en raison de la présence de nombreuses difficultés dans l'école. Le directeur était parti à la retraite l'année dernière.

La situation sera de nouveau examinée. Mais en cas de mutation, la décharge attachée à la personne est annulée.

- Certaines régularisations de structures dans des classes (surtout lorsqu'il y avait des doubles niveaux : école Gervais-Barret et deux ou trois autres...)

- Transformation du poste de M. OLIVERO qui était ATICE et devient CPC.

- Déclassification des écoles Bossart et Bellepierre en raison du faible nombre de classes d'application (normalement il en faut au moins 3 pour avoir le statut d'école d'application) et du départ à la retraite des deux directrices à la rentrée. Elles étaient en décharge complète. Ce sera le cas de l'école Léon-Dierx lorsque la directrice partira à la retraite.

- Transformation de la fonction de direction en enseignant spécialisé option C au CHU Félix-Guyon.

- Annonce (un peu confuse) sur l'école Rive gauche (St-Benoît) qui serait ouverte à la rentrée 2017, avec une re-sectorisation. Les Maternelle et Élémentaire rentreront ensemble.

- L'école Aimé-Césaire (St-Pierre) en REP + sera rattachée au collège Henri-Matisse.

FO rappelle le courrier que la Fédération a envoyé au recteur et demande la tenue d'un GT pour les 16 ETP qui restaient, avant la sortie des classes en raison de la nécessité pour les collègues des écoles concernées de s'organiser avant la rentrée. L'école Robert-Jasmin

nécessiterait l'ouverture d'une classe compte-tenu des effectifs. Il y a une interrogation sur la fermeture à l'école Sarda-Garriga (St-Louis) et la demande de l'annulation de cette fermeture.

Il est répondu que le dédoublement des CP imposera le refaire une carte scolaire pour les 88 écoles de REP+. Cela sera fait sur les effectifs réels comptés (donc au 1er septembre). Le recteur attend des décisions précises sur les modalités du dédoublement des CP. Le rectorat ne travaille que sur des hypothèses pour l'instant. Un nouveau groupe de travail sera donc nécessaire de toute façon.

L'expert du SAIPER craint une croissance des effectifs en CM du fait des dédoublements des CP. Or certains candidats comme E. BAREIGTS annoncent que e dédoublement des CP concernera aussi les écoles en REP. Les dédoublements posent de nombreux problèmes aux directeurs. Le respect des enseignants est demandé, et en particulier pour les PDMQDC.

Le recteur répond que les premiers textes devraient être publiés la semaine prochaine.

Point sur le CAPPEI :

Il y aura une CAPA pour le Premier degré et une autre pour le Second degré. Les textes réglementaires datent du 10 février. 3 parcours ont été identifiés. Après une enquête d'intérêt auprès des candidats, 20 postes ont été rajoutés. En RASED , 20 candidats retenus pour 22 postes ; en SEGPA, 13 candidats pour 13 postes et en ULIS 15 candidats pour 20 postes (dont 11 en ULIS Premier degré et 4 en ULIS Second degré). Un mini-mouvement a été fait. La maquette de la formation a déjà été faite par l'ESPE. Il y aura 832 h de formation à l'ESPE l'année prochaine.

La FSU pose la question des supports qui seraient responsables de la perte de candidatures en ULIS car des candidats du Sud se seraient désistés en raison de la localisation de supports dans l'Est.

Il est indiqué qu'il y a eu un souci de communication sur la formation dans certains établissements du Second degré. Environ 30 % de candidats n'ont pas été retenus. 300 h de formation seront reçus par chaque candidat.

L'expert du SAIPER soulève la présence de nombreux PES encore dans des ULIS de l'Est après le mouvement. Il est répondu qu'il y a 2 postes de SEGPA au collège Hippolyte-Foucque (Ste-Suzanne).

La FSU demande que les collectivités locales de l'Est soient mises face à leurs responsabilités.

AED :

Le groupe de travail a eu lieu le 19 mai. Il n'y a pas de moyens supplémentaires pour la rentrée alors qu'il y a ouverture de 7 ULIS et du lycée de St-Denis 8. La masse salariale représentée s'élève à environ 50 millions d'euros. Le décalage entre la décision de création et la prise de poste permet de dégager des journées ETP. En outre, une enveloppe de réserve est prévue pour le remplacement des congés de maladie. Elle s'élève selon les années à 20 ou 25. Elle sera à son minimum (20) pour l'année prochaine , ce qui permet de dégager des moyens. Les objectifs étaient de répondre aux nouveaux besoins sans dégrader ce qui existe déjà.

- L'ensemble de la dotation des collèges REP + est maintenu (158,72 ETP).
- 1,5 ETP est créé dans les collèges REP (0,5 pour le collège Gaston-Crochet, 0,5 pour Les Alizés et 0,5 pour Adrien-Cerneau).
- Il y a maintien pour les collèges hors Education prioritaire.

- Les lycées d'enseignement général connaissent une légère hausse (Payen pour 0,2, Hinglo pour 0,5, Vollard pour 0,1, Bellepierre pour 0,1, Le Verger pour 0,1 et La Possession pour 0,1).
- En lycée professionnel, il y a maintien sauf pour Amiral-Lacaze qui connaît une augmentation de 0,1 ETP.

Une augmentation de 0,1 ETP correspond à 4 heures supplémentaires.

L'UNSA regrette l'absence d'augmentation de l'enveloppe alors que les missions effectuées par les AED augmentent, notamment à cause de Vigipirate. Cela se fait donc au détriment des autres missions des AED. Elle demande un redéploiement à l'avenir.

Le SNALC s'étonne des superficies de certains établissements et demande une augmentation de l'enveloppe, s'interrogeant sur une augmentation possible avant la rentrée 2017. Le collège du 14e risque d'accueillir cent élèves supplémentaires alors que le nombre des AED reste le même. 3 établissements comptent plus de 1.000 élèves tandis que 11 en ont plus de 800. 3 établissements s'étendent sur plus de 40.000 m². L'encadrement par des adultes est trop souvent insuffisant.

Il est répondu qu'à ce jour les prévisions d'effectifs sont tenues pour les vœux 1 et qu'il est difficile de prévoir les déménagements. Il serait nécessaire de revoir l'ensemble l'année prochaine et de procéder à des redéploiements. Un groupe de travail plus précoce devrait avoir lieu l'année prochaine. Les superficies vont être vérifiées (prise en compte ou des terrains de sports...)

J. DE PALMAS relève qu'il ne faut jamais perdre de vue les superficies, mais aussi de tenir compte de la présence éventuelle de formations GRETA qui oblige les établissements concernés à avoir une amplitude d'ouverture plus importante (notamment les mercredi après-midi et le samedi matin) et qui engendre des problèmes de comportements de la part des apprentis/apprenants. Il déplore que les missions des AED soient trop souvent détournées. Ainsi un AED ferait fonction de secrétaire de direction dans un établissement.

FO fait remarquer qu'au final le redéploiement ne concerne que moins de 1 % des ETP et que la marge de manœuvre est très limitée. Il pose donc l'intérêt de tels groupes de travail car il n'y a d'ETP injustifiés qui pourraient être redéployés.

L'expert du SAIPER fait remarquer le lycée Hinglo n'obtient que 0,5 ETP au lieu de 1 alors que la rénovation doit se poursuivre jusqu'à la fin de 2018 et qu'elle engendre une montée des violences.

Il est répondu que la ligne budgétaire concernée fait partie des dépenses de fonctionnement et tous les budgets de fonctionnement ont tendance à baisser. Il ne devraient pas y avoir d'AED dans le Premier degré. La priorité reste l'accompagnement de situations de handicap. Les collectivités locales sont normalement responsables de certains postes (entretien des réseaux informatiques dans le Premier degré...) et ont été sensibilisées pour fournir ces emplois actuellement pourvus par des AED. Lorsque les collectivités locales le font, cela permet de récupérer des ETP.

L'expert du SAIPER relève la présence indispensable de ces AED dans la Premier degré tant que les collectivités locales ne répondent pas à leurs devoirs.

Le SNALC souligne l'existence de nombreux problèmes au lycée professionnel François-de-Mahy (St-Pierre) cette année encore.

Votes : Abstentions.

Requalifications de postes administratifs :

Il s'agit de laisser la personne sur le poste occupé lorsqu'elle obtient une promotion reconnaissant le fait qu'elle accomplit plus que les missions qu'elle devrait occuper.

La FSU souligne que les lois de décentralisation ont entraîné des bouleversements et fait évoluer les missions et les métiers. Il s'agit d'aller au-delà de ce qui a pu être fait. Les missions dépassent souvent le statut. Ainsi certains gestionnaires doivent faire fonction d'adjoint de direction lorsque le chef d'établissement n'a pas d'adjoint. La dématérialisation a entraîné aussi un transfert des charges dans les établissements (impression et photocopie de documents...). Il serait nécessaire d'augmenter le nombre de postes.

L'UNSA veut une relance du plan de requalification qui arrive à son terme.

Vote : Abstention pour le SAIPER J'ai fait alors ajouter une explication de vote pour préciser que le SAIPER ne s'oppose pas à la requalification mais souhaite des créations de postes...

Plan académique de formation :

Mme VOISIN a été nommée à la DIFOR cette année. Les modules de formation ont augmenté de 131 % depuis 4 ans pour le Premier degré et de 223 % pour le Second degré. L'offre augmente fortement pour 2017. Les modules du second degré représentent 50 % du total des formations. Les priorités académiques « professionnalisation des acteurs », « numérique » et « consolidation de la scolarité obligatoire » représentent 75 % du total. Les formations ne relevant pas des priorités nationales ont été réduites considérablement à la suite de remarques de Paris (en fait, cela semblait relever surtout de problèmes de nomenclatures pour faire rentrer les formations dans les priorités nationales). 172 modules concernent les IATSS, 50 l'encadrement.

Cette année est marquée par deux campagnes d'inscription. La première, très courte en juin, concerne les préparations aux concours et préparations de certifications professionnelles afin de permettre le début de ces formations dès le début septembre (au lieu de novembre). La deuxième a lieu, comme traditionnellement, du 14 août au 8 septembre.

Toute une procédure d'information du personnel est prévue, avec notamment un mailing (en particulier un mail pour prévenir qu'un autre mail sera envoyé...)

L'UNSA souhaite une plus grande lisibilité géographique notamment pour le Premier degré. Il est répondu que cela sera fait. La présentation des périodes de formation (nouveau) est indicative.

Le SNALC note le souci de communication mais déplore que la première période d'inscription soit aussi courte.

L'UNSA constate l'existence d'une nouvelle dynamique à la DIFOR et réclame en particulier des formations de gestion du stress et la possibilité de particulier à des formations du Plan national de formation.

FO se demande s'il y aura réconciliation du Second degré avec le PAF car celui-ci a été un outil au service de la réforme du collège et donc un désastre. FO espère qu'il soit possible de repartir sur de nouvelles bases.

L'UNSA souhaite la possibilité de participer à des interstages (par exemple, une personne du Premier degré pourrait participer à un stage du PAF du Second degré, notamment pour bénéficier d'une préparation au CAPES ou au CAPET).

Il est répondu que les personnes mutées à La Réunion n'entrent dans les bases qu'à partir

du 1er septembre et que son inscription au PAF n'est possible qu'à partir de cette date. Il serait possible pour la DIFOR d'inscrire une personne dans le PAF d'un autre corps si elle en reçoit la demande .La formation de gestion du stress a un coût très élevé. Il devrait être possible désormais d'annoncer à une personne si sa candidature n'a pas été retenue.

Questions diverses :

DE PALMAS déplore que l'indemnité de sujétion professionnelle qui remplace l'indemnité CCF depuis le 1er septembre 2015 ne s'élève qu'à 400 euros payés une seule fois alors que les enseignants peuvent intervenir à la fois en CAP et en Bac pro et que les enseignants de l'enseignement général touche une somme non forfaitaire fonction du nombre de copies corrigées et de candidats interrogés.

Le SNALC souhaite un retour de moyens pour accompagner le retour des bilangues, du latin... Le rectorat attend la prise de décisions du ministère

Le recteur, à titre personnel, n'est pas favorable à la semaine de 4 jours.

L'expérimentation concernant l'orientation choisie par les parents et concernant 13 collèges n'a pas changé la situation pour 8 collèges, augmenter le taux de passage en Seconde générale et technologique (et autres critères retenus) pour 3 établissements et fait baisser le taux pour les 2 derniers établissements. Cependant, elle a permis une meilleure qualité de dialogue avec les familles et permis d'anticiper l'orientation.

Evolution des effectifs du privé :

Premier degré : 9.134 élèves en 2009 et 9.585 en 2016

Second degré collèges : 3.920 élèves en 2005 et 5.078 en 2016

lycées : 2.273 élèves en 2005 et 2.926 en 2016

Des précisions seront apportées au CTA de rentrée.

Bilan des Indemnités pour les missions particulières (IMP) :

Le montant moyen versé de l'académie est le plus faible de France mais les IMP sont versées pour un plus grand nombre de missions. Donc les bénéficiaires sont plus nombreux.

Il existe une large ouverture en INEAT cette année compte tenu du nombre de départs à la retraite plus nombreux que prévu. Il sera nécessaire de faire appel aux listes complémentaires.

Un autre CTA aura lieu avant les vacances pour permettre l'application des volontés de BLANQUER pour cette rentrée.